

Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)

Objectifs du PACME

- Offrir un soutien direct aux entreprises dont les activités sont affectées par la Covid-19;
- Offrir un soutien financier direct pour favoriser la formation et l'implantation de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines.

Activités admissibles - Formation

- Compétences numériques;
- Formation continue, liée ou non au poste, mais liée à l'entreprise;
- Formation nécessaire en vue de la reprise des activités de l'entreprise;
- Formation liée à une stratégie d'ajustement ou de modification des activités des entreprises;
- Formation permettant la requalification des travailleurs.

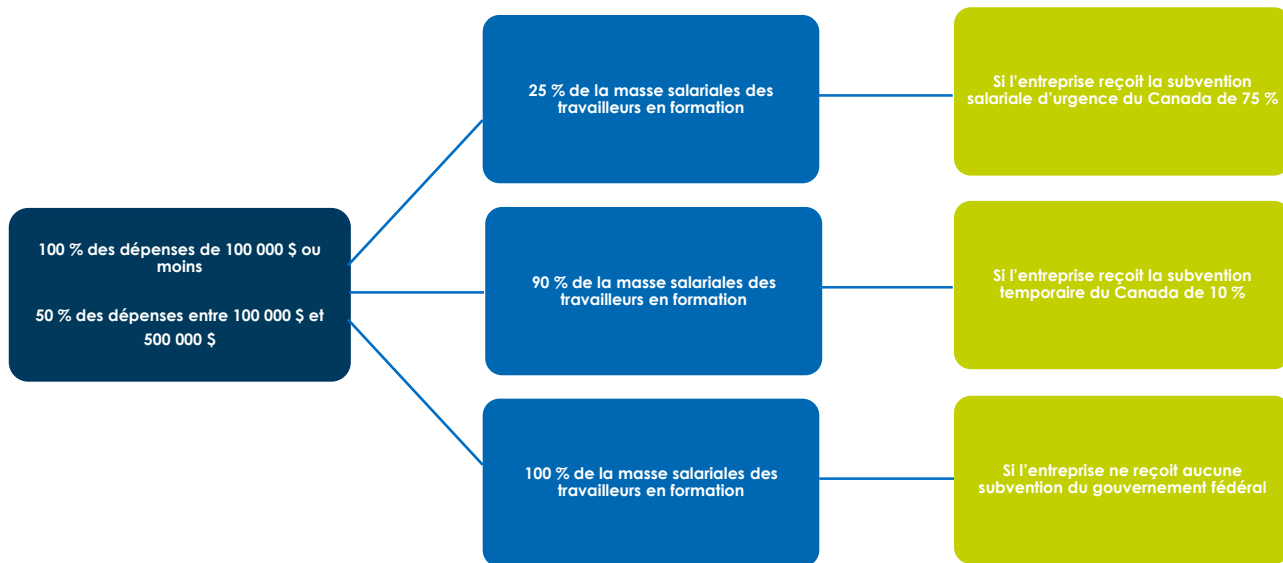
Activités admissibles -GRH

- Coaching et développement des habiletés de gestion;
- Diagnostic de la fonction ressources humaines;
- Mandats de consultation :
Communication organisationnelle, politique de télétravail, mobilisation des employés, planification des besoins de main-d'œuvre pour le maintien et la reprise des activités, soutien à la diversification des activités.

Dépenses admissibles au programme

- Le salaire des travailleurs en formation (maximum de 25 \$/h);
- Les honoraires des consultants ou formateurs (maximum de 150 \$/h);
- Les frais indirects pour les employés et formateurs;
- L'élaboration, la conception et l'achat de matériel pédagogique;
- Les frais d'inscription à une plateforme en ligne;
- Le transfert d'une formation en présentiel en une formation en ligne.

Aide financière au programme



Durée du programme

- Les projets sont acceptés jusqu'au 30 septembre 2020 ou jusqu'à ce que l'enveloppe budgétaire de 100 millions de dollars soit épuisée.
- Les projets soumis peuvent être de durée variable.

Passez à l'action dès maintenant!

- Pour présenter une demande d'aide financière en vertu de ce programme, vous devez contacter le conseiller aux entreprises de votre région :
<https://www.mtess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/>
- Vous pouvez trouver la liste des bureaux de Services Québec en consultant le localisateur des centres locaux d'emploi. Pour obtenir les coordonnées recherchées, il leur faut entrer leur code postal, puis cocher Services aux entreprises :
<https://www.mtess.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur/services.asp>
- Le gouvernement a mis à votre disposition une liste d'organismes pouvant offrir des activités de formation. Cette liste n'est pas exhaustive et vous pouvez trouver par vos propres moyens les formateurs et activités de formation que vous désirez offrir :
<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>

Passez à l'action dès maintenant! (suite)

- Pour faire une demande pour le PACME, vous devez contacter votre conseillère ou conseiller aux entreprises et faire parvenir les informations suivantes :
 - ✓ Un document que vous intitulerez « Demande de subvention » et dans lequel vous présenterez en quelques lignes :
 - les coordonnées complètes de votre entreprise et celles de la personne responsable du futur projet;
 - les besoins / problématique de l'entreprise;
 - les objectifs visés par l'intervention / la formation;
 - les résultats / l'impact attendus suite à la réalisation de l'intervention / la formation;
 - les employés visés par l'intervention / la formation (nombre, fonctions);
 - Les coûts et frais du projet (honoraires professionnels, frais de formation, salaires des employés visés).

Passez à l'action dès maintenant! (suite)

Vous devez également faire parvenir l'offre de service du consultant ou du formateur (voir modèle plus bas)

À titre d'exemple, voici la forme et le contenu attendus pour une offre de service remise par un consultant ou un formateur :

1. Mandat
2. Contexte
3. Méthodologie
4. Étapes et livrables (résultats attendus)
5. Échéanciers
6. Synthèse/Tableau :
 - i. Étapes
 - ii. Livrables
 - iii. Échéanciers
 - iv. Coûts par étape
 - v. Coût total
 - vi. Durée du mandat
7. Conditions générales ou autres conditions s'il y a lieu
8. Profil du ou des consultant(s) (CV et réalisations)

Informations concernant le consultant :

- Nom du consultant;
- Coordonnées complètes du consultant (incluant le numéro de téléphone et le courriel);
- Nom de l'entreprise du consultant et son numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

Si vous désirez de plus amples renseignements au sujet du programme, n'hésitez pas à contacter Katherine Meunier, directrice des ressources humaines, par courriel au kmeunier@roclab.net ou par téléphone au 450-449-3930.

Avis d'exonération de responsabilité

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de mémoriser sur un système d'extraction de données ou de transmettre, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, tout ou partie de la présente publication, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite.

La présente publication ne peut en aucun cas être considérée comme constituant la formulation, par celle-ci, d'un avis juridique ou comptable ou de tout autre avis professionnel. Si vous avez besoin d'un avis juridique ou d'un autre avis professionnel, vous devez retenir les services d'un avocat, d'un notaire ou d'un autre professionnel. Les analyses comprises dans les présentes ne doivent être interprétées d'aucune façon comme étant des politiques officielles ou non officielles de quelque organisme gouvernemental que ce soit.